

ARRETE DU PRESIDENT N°2021-030

Objet : Délégation de fonctions à Madame Karine Mouret

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté Territoriale Sud Luberon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021, portant élection de Madame Karine Mouret en tant que 6^{ème} vice-président de la communauté territoriale sud Luberon ;

Considérant que l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Président de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie des fonctions aux vice-présidents,

ARRETONS

Article 1 Délégation de fonctions est donnée à Madame Karine Mouret, née le 5 mai 1971, 6^{ème} vice-président, a l'effet d'exercer les fonctions dans les domaines :

- De l'environnement (hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- De la gestion des déchets ménagers

Article 2 Cette délégation de fonctions vaut délégation de signature dans les domaines mentionnés ci-avant, des courriers et correspondances à l'exclusion des contrats, conventions, bons de commande, mandats, décisions et arrêtés,

Article 3 La délégation de fonction est valable compter de la date à laquelle le présent arrêté devient exécutoire,

Article 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois,

Article 5 Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté Territoriale Sud Luberon est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et notifié à l'intéressée.

Fait à La Tour d'Aigues, le 28 décembre 2021

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président,

